

## Amendements et adjonctions au CUU Feuille de propositions

### CUU Annexe 4

<p><b>1.- Exposer le problème (avec des exemples et si possible, des chiffres permettant d'appréhender l'ampleur du problème) :</b></p> <p>Comme la lettre de voiture et l'inspection technique sont des processus séparés, il est parfois impossible pour les EF de fournir toutes les informations obligatoires définies à l'annexe 4 au moment de l'inspection du wagon. En tant que tel, un échange des PV d'avaries selon l'annexe 4 sous forme de fichiers XML via le GCU Broker est pratiquement impossible car certaines données obligatoires seront manquantes.</p>	<p><b>2.- Montrer pourquoi et à quel endroit le CUU présente des lacunes sur ce point :</b></p> <p>Dans l'annexe 4 actuel, aucune valeur fictive normalisée qui pourrait être utilisée pour les données des lettres de voiture obligatoires mais manquantes n'a été définie. Pour permettre aux systèmes informatiques d'échanger les PV d'avarie sous forme de fichiers XML sans porter atteinte aux principes de garde et à la structure de l'annexe 4, des valeurs fictives normalisées pour les données manquantes de la lettre de voiture doivent être introduites.</p>
<p><b>3.- Expliquer pourquoi le problème exposé ne peut être résolu qu'à travers le contrat CUU :</b></p> <p>Le contrat doit être modifié pour permettre un bon fonctionnement du GCU Broker en tant que plateforme de communication entre les EF et les détenteurs.</p>	<p><b>4.- Indiquer pourquoi il convient de résoudre le problème comme envisagé par l'amendement/l'ajout proposé :</b></p> <p>La solution proposée permettra à toutes les EF d'utiliser le GCU Broker comme plate-forme de communication pour envoyer les PV d'avarie selon l'annexe 4 sous forme de fichiers XML. La solution proposée introduit des valeurs fictives harmonisées permettant également au destinataire de gérer le fichier et les données dans un processus standardisé.</p>
<p><b>5.- Décrire comment l'amendement et/ou l'ajout proposés contribueront à résoudre le problème :</b></p> <p>Avec l'amendement proposé aux descriptions de certains éléments obligatoires dans le PV de constatation d'avarie du wagons, nous supprimons un obstacle empêchant les EF d'envoyer les PV d'avarie selon l'annexe 4 sous forme de fichiers XML via le GCU Broker.</p>	<p><b>6.- Evaluer les incidences positives ou négatives (exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité, ...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé) :</b></p> <p><b>5 :</b> La modification proposée aura un impact positif élevé sur la digitalisation des processus dans le fret ferroviaire sans coûts supplémentaires..</p>

## 7.- Texte proposé

Codage couleur des amendements :

Noir: Texte actuel (reste inchangé, inclus à des fins de référence)

Rouge: nouveau texte

Bleu: (peut être barré): texte à supprimer

Le texte en rouge doit être ajouté à

### Annexe 4 : PROCES-VERBAL DE CONSTATION D'AVARIE DU WAGON

#### Descriptif des éléments du procès-verbal de constatation

Designation	Status	Description
EF utilisatrice	obligatoire	Code entreprise à 4 caractères (RICS) ou à défaut nom de l'EF utilisatrice.
Identifiant du PVCA	obligatoire	Numéro univoque du PVCA de l'EF utilisatrice, limité à 32 caractères max.)
N° de l'envoi	obligatoire	Numéro d'envoi du parcours (selon lettre de voiture / lettre wagon). <b>Si le numéro d'envoi n'est pas connu, utiliser « unknown ».</b>
N° de train	conditionnel	Numéro du train dans lequel se trouvait le wagon lors de la constatation du dommage. <b>Si le numéro du train n'est pas connu, utiliser « unknown ».</b>
Lieu de la constatation de l'avarie	obligatoire	Nom de la gare/du lieu du constat de l'avarie. <b>Si l'avarie n'a pas été constatée à la gare, indiquer le nom ou le code de la gare/du lieu le plus proche.</b>
Avarie constatée le	obligatoire	Date de la constatation du dommage a été constaté (et non la date d'établissement du PVCA).
Gare d'expédition	obligatoire	Nom de la gare d'expédition du wagon (selon lettre de voiture /lettre wagon). <b>Si la gare d'expédition n'est pas connue, utiliser « unknown ». En XML, entrer le CountryCodeISO = « XX » et pour LocationSubsidiaryIdentification le DIUM Code « 99999 » avec la mention « unknown ».</b>
Gare de destination	obligatoire	Nom de la gare de destination du wagon selon lettre de voiture / lettre wagon. <b>Si la gare de destination n'est pas connue, utiliser « unknown ». En XML, se référer aux informations données pour la gare d'expédition.</b>
Date d'expédition	obligatoire	Date d'expédition de l'envoi (conformément à la lettre de voiture / de wagon). <b>Si la date d'expédition n'est pas connue, la date à laquelle l'avarie a été constatée doit être utilisée.</b>
Etat de chargement	obligatoire	Etat de chargement du wagon lors de la constatation de l'avarie (chargé ou vide).
Numéro de Wagon	obligatoire	Numéro de wagon complet à 12 positions, y compris le chiffre de contrôle.
Détenteur	<b>obligatoire</b> facultatif	Code d'entreprise numérique à 4 caractères (RICS), ou en option VKM du détenteur comme marqué sur le wagon. <b>Comme l'attribution au détenteur est déterminée par le GCU Broker par le biais du numéro de wagon, il n'est pas nécessaire de communiquer l'information lors de l'expédition via le GCU Broker.</b>

Adresse ou adresse e-mail du détenteur	facultatif	Informations complémentaires pour attester à qui l'EF a transmis le PVCA
Code avarie selon CUU annexe 9	obligatoire	Code avarie complet selon CUU, annexe 9, appendice 1.
Dommage nouveau/ dommage ancien	facultatif	Sélectionner si l'avarie vient d'être constatée ou si elle était préexistante.
Désignation de l'anomalie	obligatoire	Description de l'avarie selon CUU annexe 9, appendice 1.
Observations complémentaires	facultatif	Description complémentaire/détails sur l'avarie Cause du dommage, si cela est détectable, ampleur ou périmètre du dommage (par ex. 2 lattes de plancher cassées).
Étiquetage présent sur le wagon	conditionnel	Type d'étiquetage CUU présent sur le wagon. Toutes les étiquettes présentes doivent être sélectionnées
Date [Date]	conditionnel	Date des étiquettes présentes. A indiquer, si existant
EF ayant établi l'étiquetage présent sur le wagon	conditionnel	Code d'entreprise numérique à 4 caractères (RICS) qui a établi l'étiquetage présent sur le wagon.
Echantillon d'étiquetage	obligatoire	Type d'étiquettes CUU apposées sur le wagon. Il faut sélectionner une ou plusieurs étiquettes, ou en option sélectionner « retrait » («Wagon Detached »)
Transfert en atelier	conditionnel	Si le wagon est transféré en atelier par l'EF utilisatrice, cela doit être indiqué avant ou après le déchargement (article 19 CUU).
Dommage détecté lors de l'acceptation	conditionnel	Indication si le dommage a été détecté sur les lieux de la remise. Il faut préciser si l'EF cédante est une EF CUU, une EF non CUU ou une ITE (non EF).
Entreprise	conditionnel	Code d'entreprise à 4 caractères (RICS) ou en option, nom de l'entreprise cédante.
Indication de la cause / responsable du dommage	obligatoire	Sélection de l'une des causes possibles du dommage (usure, choc dans le cadre des opérations d'exploitation, tiers <sup>1</sup> impliqué ou non attestable). On ne peut indiquer qu'une cause ; en cas de pluralité de causes, sélectionner « responsable non identifiable ».
Lieu / date	obligatoire	Lieu et date de l'établissement du PVCA
Contact	obligatoire	Coordonnées de l'EF utilisatrice (nom, n° tel., e-mail etc.) pour les contacts concernant le PVCA ou le dommage.
Pièces jointes	conditionnel	Indication de l'existence de toutes pièces jointes au PVCA (photos du dommage, documents, etc.)

<sup>1</sup> Le responsable (tiers) doit confirmer la prise de responsabilité sur un document séparé, afin que l'EF puisse s'exonérer en vertu de l'article 22 CUU. Le document doit être joint en annexe au PVCA.